



Commune de Genêts
Bulletin d'informations locales
Mois de décembre 2023, n°116

La mairie sera fermée du 26 décembre au 7 janvier inclus.

Site Internet : le site de la commune fait peau neuve ! Vous pouvez le retrouver à l'adresse <https://commune-genets.fr>

Les associations peuvent nous transmettre leurs informations à publier.

Manifestations

Atelier Chant Chorale

L'association « Le Hérifon » vous propose un atelier chant à la maison des associations les 18 novembre, 25 novembre et 2 décembre de 15h à 17h. Les volontaires participeront au spectacle et à l'animation du défilé de la fête des lumières. (20€ les 3 séances).

Fête des lumières

La fête des lumières se déroulera le **dimanche 3 décembre à partir de 17h.**

A l'initiative de l'Association le Hérifon, un conte musical, pour toute la famille, aura lieu à 17h dans l'église (entrée et participation libre). Il sera suivi d'un défilé inaugurant les illuminations du village. Afin de clôturer la soirée, un verre de l'amitié vous sera offert par la boulangerie (si mauvais temps le pot sera servi à la salle des fêtes).

Noël des enfants

Samedi 16 décembre, à partir de 15h30, le comité des fêtes et la commune s'associent pour l'arbre de Noël. Une animation marionnettes sera proposée à tous les enfants. Elle sera suivie d'un goûter et de la remise des cadeaux par Mme le Maire

A partir de 17h, le comité des fêtes vous convie à partager son vin chaud et ses marrons grillés.

Club « Les Mouettes »

Madame Yvette BALLOIS terminera son mandat de présidente à la fin de l'année 2023.

Elle vous informe que la réunion de l'assemblée générale se fera le **7 décembre** à la salle des Associations (rue du Haut Moncel) à **14h**.

Toutes personnes désirant rejoindre le club pour participer aux activités (belote, scrabbles ...) sont les bienvenues.

Anciens combattants

L'UNC organise le dimanche 4 février 2024, un repas à la salle polyvalente de Genêts.

Les cartes de réservation sont à retirer auprès de M. DEPINCEY (02.33.70.83.80) ou Mme LASIS (02.33.70.81.32) du 1er décembre au 20 janvier 2024, au prix de 19€ hors boissons.

Déchets

Composteur

A compter de janvier 2024, il sera interdit de déposer des déchets « organiques » dans la poubelle de déchets ménagers. La communauté d'agglomération vous propose des composteurs et un accompagnement pour la mise en place de celui-ci. Un modèle de composteur de 400 litres est exposé à la mairie aux horaires d'ouvertures. Son prix est de 20 €.

Conteneur déchets ménagers

Les conteneurs déchets ménagers seront présents tout au long de l'année à côté des conteneurs de tri sélectif. Vous pouvez donc y déposer vos sacs poubelles quand vous le voudrez. Merci aux propriétaires de gîtes d'en informer leurs locataires afin d'éviter que des sacs ne restent au pied des maisons plusieurs jours en attendant le passage du camion-poubelles.

STGS

Nous vous informons que STG procède à partir du mercredi 7 décembre pour environ une semaine au relevé des compteurs d'eau. Nous vous remercions par avance de faciliter l'accès à votre compteur d'eau.

France service

Deux agents France services : Mme Pauline MARIE et Pierre TONNY vous proposent un accompagnement dans vos démarches administratives du quotidien gratuitement.

Les permanences sont à la mairie de Sartilly-Baie-Bocage sur rendez-vous (02.33.48.81.47.)

Qu'est-ce qu'une France services ?

Structure labellisée par l'Etat, les agents France services formés par les administrations et en lien permanent avec les partenaires (visio-accueil, boîte mail, ligne partenaire...) sont à l'écoute des administrés pour répondre à leurs attentes dans leurs démarches législatives, administratives ou numériques.

L'objectif est de renforcer la présence des services publics de proximité, au plus proche des usagers, en particulier dans les zones rurales.

France services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- La Direction générale des finances publiques
- Les ministères de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA)
- La Banque de France

France services : pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle.

Exemples d'accompagnements proposés :

- Demande de retraite / réversion
- Demande ou renouvellement du permis de conduire
- Achat ou cession de mon véhicule
- Déclaration de revenus fiscaux
- Demande de RSA / allocation chômage
- Demande de prestation familiale
- Déclaration taxe foncière / habitation

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique